

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 \(3\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 17 décembre 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 17 décembre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Tisserant, Alexandre (1822-1896)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (3)

Collation 1 p. (44v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Tisserant, Alexandre (1822-1896), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 17 décembre 1879, consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52564>

Copier

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Date de rédaction [17 décembre 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre de Falaize de la veille et de la communication qu'elle contient de la part d'Émile Godin. Un jugement du 8 avril 1879 accorde 400 000 F à Émile Godin ; Godin a versé 355 353, 06 F et se tient prêt à verser le solde de 44 646, 94 F.

Notes La lettre est signée par Alexandre Tisserant « Pour Mr Godin ».

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieux cités [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Genève le 17. de Mars 1849.

Monsieur Perlemin, ancien
à Yvernois.

Je suis en possession de votre honnête en date d'hier et de la
communication qu'elle contient de la part de M^r. Emile Godin,
Veuillez être informé de la situation de ce service sur mes lettres, je constate
que mes versements à son débit imputables sur la provision de fr. 400 000.
que lui accorde le jugement du 8 avril dernier se montent ensemble à 355 353.06.
qu'en conséquence, je me trouverai libéré de cette provision en lui
payant la différence, soit fr. 44 646.94.

Veuillez avoir pitié de cette situation à votre confier qui vous a
transmis la réclamation de M^r. Emile Godin et le prévenir que je me tiendrais
près à payer le reliquat de quarante quatre mille six cent quarante
six francs quatre-vingt centimes pour solde de la provision dont il s'agit.
Agréez, Monsieur, mes civilités empreintes.

Pour M^r. Godin
M^r. Vincent